
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA17 08 0559

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 septembre 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA17 08 0560

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0561

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0562

Le maire d'arrondissement fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement en 2016 et dépose les listes des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ au même cocontractant lorsque la dépense totale dépasse 25 000 \$, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le maire fait également rapport sur diverses réalisations de l'administration laurentienne de l'année 2016.

Le Conseil prie le secrétaire de déposer le rapport du maire aux archives.

CA17 08 0563

Dépôt du procès-verbal de correction de l'ordre du jour de la séance ordinaire 27 juin 2017 et de la résolution numéro CA17 080478.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de correction de l'ordre du jour de la séance ordinaire 27 juin 2017 et de la résolution numéro CA17 080478, le Conseil prie le secrétaire de procéder aux corrections et de déposer les pièces justificatives aux archives.

CA17 08 0564

Dépôt du procès-verbal de correction de l'ordre du jour de la séance ordinaire 8 août 2017

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de correction de l'ordre du jour de la séance ordinaire 8 août 2017, le Conseil prie le secrétaire de procéder aux corrections et de déposer les pièces justificatives aux archives.

CA17 08 0565

Première période de questions du public, de 20 h 09 à 20 h 47

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Sandy Iopoulous, 1360, rue Dépatie (intervenant #2):

- A) A appelé plusieurs fois et n'a eu aucun retour. Quelle est la procédure? Demande la durée raisonnable d'attente avant d'avoir un retour.

Réponse (Alan DeSousa) : la demande est transmise dans le service concerné. S'il n'a pas obtenu satisfaction, il peut communiquer avec ses conseillers ou le maire. On va vérifier l'état de ses demandes.

- B) Nouvelle signalisation concernant le stationnement. Demande des vignettes de stationnement pour les résidents de son secteur. Il est impossible pour les résidents de stationner.

Réponse (Alan DeSousa) : On doit prendre le temps de mesurer les impacts.

- C) Sécurité publique. Est-ce qu'il y a de l'interaction entre la police et la sécurité publique? Il y a eu des vols dans les voitures.

Monsieur Berj Merdjanian, 647, rue Décarie, (intervenant #3) :

- A) Décarie et de l'Église direction nord ou sud, problème de sécurité à cause des fleurs.
B) Médiane de Décarie. Pris des photos de modèles et dépose ces photos.
C) Zone Décarie va avoir son assemblée à la fin du mois de septembre. Remercie pour l'aide et le support du Conseil. Les marchands l'apprécient.
D) Remercie pour la place Rodolphe-Rousseau.

Madame Danielle Odulinsky 860, rue Buchanan (intervenant #4)

- A) Question canine. Demande qu'on lui explique pourquoi elle n'a pas le droit de promener son chien sur le trottoir de la rue Gohier au parc Beaudet alors qu'à la Ville de Montréal on peut circuler avec les chiens dans les parcs.

Réponse (Alan DeSousa) : À Saint-Laurent, les chiens sont interdits dans les parcs sauf dans les parcs canins pour éviter les excréments non ramassés. Une validation sera faite auprès de nos services en ce qui concerne le trottoir de la rue Gohier.

- B) Dans les mêmes parcs, c'est interdit aux bicyclettes mais les bicyclettes circulent partout.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous vérifierons ces informations et assurerons le suivi auprès du service responsable.

Monsieur Alfredo Tarabuto, 1140, rue Crevier (intervenant #5)

- A) Implantation des clôtures sur Marcel-Laurin et Côte-Vertu, à la demande de l'école secondaire Saint-Germain.

Réponse (François Lapalme) : La fabrication de la clôture est en cours et elle devrait donc être installée dans les prochaines semaines.

- B) Circulation dans les axes Marcel-Laurin, Henri-Bourassa et Thimens. Il ne veut pas que Bois-Franc soit victime de son succès.

Réponse (Aref Salem) : le Conseil municipal a voté une synchronisation des feux de circulation avec le CGMU (centre de gestion de la mobilité urbaine). On intervient aussi au niveau du transport collectif (nouveau circuit de l'autobus 170) et du transport actif (pistes cyclables).

Réponse (Alan DeSousa) : En plus de 6 stations du prochain Réseau Électrique Métropolitain (REM) et plan local de déplacement.

Monsieur Alain Ackad, 1685, rue Filion (intervenant #7)

- A) Discours haineux. Demande une mise à jour sur l'enquête et une invitation au Centre contre la radicalisation pour une présentation à Saint-Laurent.

Réponse (Alan DeSousa) : la demande a déjà été faite et le Centre doit communiquer avec les groupes communautaires.

Réponse (Commandant Miguël Alstom) : l'enquête n'est pas publique mais elle a été terminée et a été soumise au directeur des poursuites criminelles et la police est en attente de savoir si des procédures seront prises. La formation a été donnée.

- B) Personnes dans le besoin qui demandent des sous entre les autos. Est-ce qu'on a une procédure? Est-ce qu'on peut demander aux travailleurs sociaux d'intervenir?

Réponse (Alan DeSousa) : S'il s'agit du domaine public, il y a des interventions par la police pour des raisons de sécurité ou par des travailleurs sociaux. S'il s'agit du domaine privé, à titre d'exemple, dans les épiceries, le propriétaire doit demander une intervention.

- C) Est-ce qu'il y a des statistiques?

CA17 08 0566

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500017) :

CONSIDÉRANT que le 7 septembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution désignant le 21 septembre de chaque année la *Journée internationale de la Paix* dans le but d'offrir au monde entier l'occasion d'observer une journée de « paix et non-violence », durant laquelle toutes les nations et tous les peuples sont invités à cesser les hostilités;

CONSIDÉRANT que nous croyons que cette journée constitue une occasion privilégiée de souligner et de célébrer la cohabitation pacifique des citoyens de Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que Saint-Laurent s'est donné pour mission expresse d'inciter ses citoyens à continuer de prendre une part active au maintien de la paix et de l'harmonie de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 21 septembre, *Journée internationale de la Paix*.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5ème jour de septembre de l'année deux mille dix-sept.

CA17 08 0567

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500018) :

CONSIDÉRANT que le 22 septembre a été désigné Journée internationale « En ville sans ma voiture ! » et que ce sont quelque 2000 villes à travers le monde qui prennent part à cette journée thématique ;

Considérant que saint-Laurent reconnaît l'importance de faire la promotion des transports collectifs et des solutions de rechange à l'auto-solo et de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile dans le but de préserver la qualité de vie des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 septembre, Journée Internationale « En ville sans ma voiture ! » et incite les citoyens de Saint-Laurent à prendre part à cette activité.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5ème jour de septembre de l'année deux mille dix-sept.

CA17 08 0568

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500019) :

ATTENDU QUE	la culture constitue un facteur d'identité important pour Saint-Laurent et pour la qualité de vie de ses citoyens ;
ATTENDU QUE	la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;
ATTENDU QUE	la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;
ATTENDU QUE	Saint-Laurent a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;
ATTENDU QUE	le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;
ATTENDU QUE	l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;
ATTENDU QUE	cet événement célèbre en 2017 son 21 ^e anniversaire ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame les 29, 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2017 Journées de la culture à Saint-Laurent dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que notre communauté porte à la culture.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce 5 ^{ème} jour de septembre de l'année deux mille dix-sept.

CA17 08 0569

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378032 relatif à une dépense de 103 431,51 \$ en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance et à une dépense de 36 920,77 \$ en faveur de Les Services exp inc. pour le contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface de la phase 3A3, lot 3A du Développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CG17 0095 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 30 mars 2017 et autorisant la conclusion d'une entente-cadre avec Les consultants S.M. inc., du 25 avril 2017 au 25 avril 2021, pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures (entente-cadre 1197602);

ATTENDU la résolution numéro CG17 0048 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 février 2017 et autorisant la conclusion d'une entente-cadre avec Les services exp inc., du 23 février 2017 au 23 février 2020, pour le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection (entente-cadre 1216641);

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de **103 431,51 \$**, taxes incluses, en faveur de **Les consultants S.M. inc.** pour les services professionnels de gestion et de surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface de la phase 3A3, lot 3A du Développement résidentiel Bois-Franc;
2. D'autoriser une dépense de 36 920,77 \$, taxes incluses, en faveur de Les services exp inc. pour assurer le contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface de la phase 3A3, lot 3A, du Développement résidentiel Bois-Franc;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0570

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231009 relatif à un addenda à l'entente conclue avec 9179-5906 Québec inc. relativement aux travaux d'infrastructures de la rue Wilfrid-Reid.

ATTENDU que le promoteur 9179-5906 Québec inc. a signé avec la Ville de Montréal, le 14 juillet 2014, une entente pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la rue Wilfrid-Reid en vertu de laquelle les travaux devaient se terminer à la fin de l'année 2015;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le Promoteur;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure un addenda afin d'encadrer la réalisation des travaux à terminer;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente conclue avec 9179-5906 Québec inc., relativement aux travaux d'infrastructures de la rue Wilfrid-Reid.

ADOPTÉ.

CA17 08 0571

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177550007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de la toiture du Centre des loisirs - Demande de soumissions 17-027.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Toiture Trois Étoiles inc.	1 011 228,12 \$
Couverture Montréal-Nord ltée	1 015 393,09 \$
Les Couvertures Dixmo ltée	1 017 971,40 \$
Toitures Léon inc.	1 093 223,81 \$
Les Couvertures St-Léonard inc.	1 191 049,02 \$
Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée	1 194 875,50 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à la firme **Toitures trois étoiles inc.** le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du Centre des loisirs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 juillet 2017, totalisant la somme de 1 011 228,12 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0572

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121013 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le Service de l'approvisionnement à procéder au lancement d'appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Service de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0573

Soumis sommaire décisionnel numéro 1175369004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'isolation des conduits d'alimentation en air du système de ventilation du garage de la voirie des ateliers municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'appel d'offres sur invitation ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'isolation des conduits d'alimentation en air du système de ventilation du garage de la voirie des ateliers municipaux.

ADOPTÉ.

CA17 08 0574

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673013 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'installation de bornes de recharges électriques aux ateliers municipaux pour les véhicules du service du MRA.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'installation de bornes de recharges électriques aux ateliers municipaux pour les véhicules du service du MRA.

ADOPTÉ.

CA17 08 0575

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172431003 relatif à la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3-2-B du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080606 adopté par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 août 2012 autorisant la signature d'une entente pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc;

ATTENDU la résolution numéro CA16 080431 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 août 2016 et autorisant la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc;

ATTENDU que l'entente initiale prévoyait une date de fin des travaux pour chacune des sous-phases du projet;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le Promoteur;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un deuxième addenda pour modifier la date d'échéance des travaux de trottoir de la phase 3A-3-2-B à la fin décembre 2017.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3-2-B du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc pour modifier la date d'échéance des travaux de trottoir de la phase 3A-3-2-B à la fin décembre 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0576

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879010 relativement à la tenue de la vente annuelle de livres usagés les 15 et 16 septembre 2017, à la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent.

ATTENDU que dans le but de maintenir un niveau de qualité et de pertinence de ses collections, les bibliothèques doivent éliminer régulièrement des documents périmés et abîmés;

ATTENDU que la vente de livres usagés valorise la réutilisation des collections en permettant un deuxième usage et constitue un exemple de consommation responsable;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Division des bibliothèques et de la culture à tenir sa vente annuelle de livres usagés les 15 et 16 septembre 2017, à la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent;
- 2.- D'autoriser après la vente, l'offre des livres non vendus aux écoles et aux différents organismes du milieu pour leurs besoins particuliers;
- 3.- D'autoriser par la suite, l'offre des livres restants aux organismes internationaux.

ADOPTÉ.

CA17 08 0577

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176909003 visant à accréditer la Résidence Alexis-Nihon et à lui octroyer une subvention pour les activités de son comité de loisirs.

ATTENDU la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, ayant pour objet de mieux encadrer et soutenir l'offre de service dédiée à la population laurentienne;

ATTENDU que la Résidence Alexis-Nihon rencontre entièrement les conditions d'admissibilité pour recevoir une accréditation de la part de l'arrondissement et est éligible pour recevoir un soutien financier pour son comité de loisirs;

ATTENDU que cette accréditation sera valide jusqu'au 31 décembre 2019, date à laquelle toutes les accréditations des organismes de Saint-Laurent viennent à échéance;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accréditer la Résidence Alexis-Nihon à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* ;
- 2.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ à la Résidence Alexis-Nihon pour son comité de loisirs pour l'année 2017 ;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0578

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747009 relatif à l'octroi d'une aide financière à quatre résidents de Saint-Laurent pour leur participation au Championnat canadien de Karaté qui s'est déroulé en Saskatchewan du 19 au 22 mai 2017.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder aide financière, pour un total de 1 567,02 \$, à quatre résidents de Saint-Laurent pour leur participation au Championnat canadien de Karaté qui s'est déroulé en Saskatchewan du 19 au 22 mai 2017;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0579

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378034 visant à confirmer l'accord de l'arrondissement de Saint-Laurent à l'abolition du sifflet de train au nouveau passage à niveau du boulevard Montpellier, conformément à l'article 23.1 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*.

ATTENDU le projet d'aménagement d'un passage à niveau cyclable et piétonnier reliant le boulevard Montpellier d'est en ouest;

ATTENDU qu'avec la mise en service de ce nouveau passage à niveau et conformément au *Règlement d'exploitation ferroviaire* du Canada (REF), les opérateurs de train seront dans l'obligation d'actionner le sifflet de train à cet endroit, ce qu'ils n'avaient pas à faire auparavant;

ATTENDU que le sifflet peut être une source de nuisance sonore pour les résidents demeurant à proximité;

ATTENDU que le nouveau passage à niveau sera pourvu de systèmes d'avertissement constitués de feux clignotants, sonnerie, barrières et détecteur à temps constant assurant la sécurité des usagers;

ATTENDU l'article 23.1 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* permettant aux municipalités qui le souhaitent de manifester leur accord concernant l'abolition du sifflet sur une partie de leur territoire;

ATTENDU qu'aucune objection à ce sujet n'a été émise par le Canadien National;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De confirmer l'accord de l'arrondissement de Saint-Laurent à l'abolition, par le Canadien National, du sifflet de train au nouveau passage à niveau du boulevard Montpellier, le tout conformément à l'article 23.1 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et au *Règlement d'exploitation ferroviaire* du Canada.

ADOPTÉ.

CA17 08 0580

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673006 visant à approuver les documents relatifs au concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire visant l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse et à autoriser le lancement dudit concours.

ATTENDU que la création du corridor Cavendish-Laurin-Liesse est une action concrète découlant des orientations stratégiques de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que le corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse vise à améliorer ainsi qu'à agrandir certains espaces verts et milieux naturels tout en offrant aux citoyens un environnement sain où la pratique d'activités en plein air est encouragée;

ATTENDU l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) datée du 31 août 2017, un concours d'architecture de paysage sera lancé en septembre 2017 dans lequel le lauréat choisi aura pour mandat l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor;

ATTENDU que ce concours se veut multidisciplinaire, faisant appel, entre autres, à des designers, des architectes paysagistes et des biologistes;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'approuver les documents relatifs au concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire visant l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
2. D'autoriser le lancement dudit concours, en conformité avec les dispositions de la lettre d'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 31 août 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0581

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170664006 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Bal annuel de la Fondation de l'hôpital chinois de Montréal, le samedi
14 octobre 2017 à l'hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth, 8 billets à 300 \$: 2 400,00 \$

20^e édition du gala du Cèdre et de l'Érable de la Chambre de Commerce
et d'Industrie Canada-Liban, le samedi 11 novembre 2017, au Théâtre St-James, 1 table de 10 personnes : 2 874,38 \$

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0582

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1173984010).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 2 et le 30 août 2017, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 30 août 2017, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA17 08 0583

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499079 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1980, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170802);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1980, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts d'un revêtement de couleur « Gris » de la compagnie Canoxel, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0584

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499082 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne attachée au mur ainsi qu'un affichage en vitrine pour le commerce situé au 767, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. g) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170806);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne attachée au mur ainsi qu'un affichage en vitrine pour le commerce situé au 767, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0585

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499083 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne attachée au mur pour le commerce situé au 961, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. h) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170807);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne attachée au mur pour le commerce situé au 961, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0586

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499084 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation bifamiliale isolée située au 803, rue Roy dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. a) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170808);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation bifamiliale isolée située au 803, rue Roy dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique de couleur rouge tel qu'existant.

ADOPTÉ.

CA17 08 0587

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499085 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications au PIIA approuvé pour l'habitation unifamiliale contigüe située au 2861, rue de l'Écu dans la zone H08-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. c) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170810);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications au PIIA approuvé pour l'habitation unifamiliale contigüe située au 2861, rue de l'Écu dans la zone H08-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0588

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499086 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications au PIIA approuvé pour l'habitation unifamiliale contigüe située au 2865, rue de l'Écu dans la zone H08-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. b) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170809);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications au PIIA approuvé pour l'habitation unifamiliale contigüe située au 2865, rue de l'Écu dans la zone H08-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur la simulation préparée par l'architecte, le 11 août 2017 montrant un dégagement de 7 pouces entre les fenêtres.

ADOPTÉ.

CA17 08 0589

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499087 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 8205, route Transcanadienne dans la zone B11-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. d) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170811);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 8205, route Transcanadienne dans la zone B11-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de panneaux préfabriqués en acier de couleur « Blanc régal » de la compagnie Norbel Architectural et d'acier corrugué de couleurs « Bleu héron » et « Blanc vif » de la compagnie Vicwest, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0590

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499080 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1085, rue Trudeau dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. d) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170804);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1085, rue Trudeau dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 10 août 2017.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique calcaire de couleur « Gris pâle » de la compagnie Permacon, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0591

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499081 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications au PIIA approuvé concernant le bâtiment industriel situé au 5375, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H03-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. h) de la séance tenue le 2 août 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170805);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications au PIIA approuvé concernant le bâtiment industriel situé au 5375, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H03-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, telle que la proposition du 4 août 2017, à la condition de remplacer l'ensemble du revêtement métallique de la façade visée par les modifications.

ADOPTÉ.

CA17 08 0592

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174152006 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 3820, rue Charlotte-Boisjoli dans la zone H07-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. p) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170714);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, située au 3820, rue Charlotte-Boisjoli dans la zone H07-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, de type solarium avec un toit couvert en bardeaux tel que l'existant et similaire à ceux des voisins immédiats.

Les murs extérieurs seront recouverts à 70 % par de la fenestration.

ADOPTÉ.

CA17 08 0593

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499045 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 8085, boulevard Cavendish dans la zone I19-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 10 mai 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170307);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 8085, boulevard Cavendish dans la zone I19-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur les perspectives datées du 22 juin 2017 montrant un revêtement métallique de couleur gris foncé pour les parties du bâtiment occupées par les bureaux et à la condition que le niveau du rez-de-chaussée du bâtiment et l'aménagement du terrain soient conçus selon les niveaux projetés du prolongement du boulevard Cavendish, à la condition qu'une opération cadastrale regroupant les trois lots soit approuvée au préalable.

Les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur sont des blocs de pierre gris foncé et blanc et un revêtement métallique d'aluminium de couleur gris foncé « Charcoal Grey » avec des insertions de blanc, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0594

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499089 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'un bâtiment commercial situé au 5805, route Transcanadienne dans la zone S15-112 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 7 juin 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170602);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'un bâtiment commercial situé au 5805, route Transcanadienne dans la zone S15-112 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de revêtement métallique « Honeycomb » perforé, couleur argent, et de panneau d'aluminium composite couleur argent, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0595

Le règlement numéro RCA08-08-0001-108 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1177154004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2017, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-108 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0596

Le règlement numéro RCA08-08-0001-109 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1174903004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2017, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-109 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0597

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172565005 recommandant au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction de l'entrepôt Subaru.

ATTENDU que projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du

branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction de l'entrepôt Subaru.

ADOPTÉ.

CA17 08 0598

Le règlement numéro RCA17-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA17-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173231007).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA17-08-1 sur les tarifs (CA17 080348);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 27 juin 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement numéro RCA17-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA17-08-1 sur les tarifs (CA17 080478);

ATTENDU que les dispositions prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA17-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA17-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA17 08 0599

Le règlement numéro 878-44 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1174378028).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2017, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière (CA17 080479);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 8 août 2017, le Conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement numéro 878 sur la sécurité routière (CA17 080550)

ATTENDU que les dispositions prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 878-44 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

ADOPTÉ.

CA17 08 0600

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950038 relatif à une nomination au poste d'agent-conseil en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU le poste d'agent-conseil en ressources humaines créé le 8 août 2017 (1173950034 – CA17 080553);

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Mélanie Belzile (matricule 100078886) au poste d'agent-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services

administratifs et du greffe (304710-01601 - poste : 73350 – emploi : 211310 / SBA : XX8600), à compte du 2 octobre 2017 ;

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA17 08 0601

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950036 relatif à la création d'un poste d'agent système de gestion à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU que le titulaire sera responsable du projet « Implantation iPad », planifiera la réalisation du projet, la mise en place de cette technologie et assistera les utilisateurs;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste permanent d'agent système de gestion;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste permanent professionnel, d'agent système de gestion (emploi :433810) à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe et d'abolir le poste temporaire #69671 dès que le poste permanent sera comblé (304712-01303 – SBA : xx8600).

ADOPTÉ.

CA17 08 0602

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950039 relatif à la prolongation d'une banque d'heures dans l'emploi d'agent de liaison culture, sports et développement social à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les nouveaux besoins en coordination d'activités sur le terrain ainsi que l'assurance du bon déroulement de la programmation de l'automne 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation d'une banque d'heures équivalant à 600 heures à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger la banque d'heures dans l'emploi d'agent de liaison culture, sports et développement social, équivalant à 600 heures, (poste:73066/ SBA:XX8600), à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (304720-07289), pour la période ne dépassant pas le 31 décembre 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0603

Période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Le conseiller Aref Salem mentionne les points suivants :

1. Félicite les deux agents de police à vélo qui ont contribué à l'arrestation d'un criminel le 23 août dernier.
2. 16 septembre, activité papillons à la Bibliothèque du Boisé - Odyssée du Monarque.
3. 21 septembre Journée de la paix au parc Beaudet
4. 22 septembre Journée sans ma voiture
5. 29 septembre Lancement de la saison culturelle au Centre des Loisirs
6. 15 et 16 septembre Vente des livres usagés à la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent
7. Yom Kippour et Rosh Hashanah

8. Fête du sacrifice de la communauté musulmane
9. Bonne fête à M. Cohen le 4 septembre

Le conseiller Francesco Miele mentionne les points suivants :

1. Offre ses meilleurs vœux aux différentes confessions pour les fêtes religieuses
2. Campagne électorale du 22 septembre. Salue le conseiller Maurice Cohen qui cède le flambeau à son fils.
3. Rapport du maire: accomplissement de l'année 2016 et réflexion sur les accomplissements du dernier mandat. Souhaite bonne campagne à tous ceux qui brigueront les suffrages.

La conseillère Michèle D. Biron souligne l'anniversaire de M. Cohen et lui souhaite une bonne retraite.

CA17 08 0604

Deuxième période de questions du public, de 21 h 36

Aucune question n'a été posée

CA17 08 0605

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 36.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2017.
